

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de Mesnil-Saint-Père

### SEANCE DU 23 MAI 2019

-----

#### COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Recensement population pour 2020 ; désignation du coordonnateur
- Devis maîtrise d'œuvre bassin versant « sur le pré aux Fèvres »
- Nouveaux horaires école primaire

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

-----

<b>2019_18 - vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+2	11	0	0	0

**Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de MESNIL SAINT PERE souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.**

**Le conseil municipal de MESNIL SAINT PERE demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de MESNIL SAINT PERE à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.**

-----

<b>2019_19 - Estimation de l'abattage des peupliers italiens</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+2	11	0	0	0

Vu que ces arbres deviennent dangereux pour le voisinage, il est décidé de les abattre, Madame le Maire présente à l'assemblée de deux devis :

- M. ROCHE Jean-Philippe pour un montant de 2700 € HT soit 3480 € TTC
- SARL TRUCHY Christian pour un montant de 8050 € HT soit 9 660 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** la proposition de M. ROCHE Jean-Philippe pour un montant de 2700 € HT soit 3480 € TTC

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 au C/615231

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis

-----

**2019\_20 - Financement de deux projets dans le cadre du programme LEADER du fonds européen agricole pour le développement rural. Octroi d'un concours financier pour les projets portés par les Sociétés BEAVER PARK et M.BEACH**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+2	11	0	0	0

Parmi ces projets pourraient figurer des projets LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale), mesure spécifique du FEADER. Il s'agit d'un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement.

A ce titre, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO), en charge de l'animation du programme LEADER sur notre territoire, nous sollicite afin d'apporter le fonds national nécessaire pour permettre à deux projets économiques et touristiques qui vont s'implanter sur le finage de notre commune, de bénéficier de ce dispositif.

Il s'agit des projets portés par :

- La société BEAVER PARK qui a pour projet d'aménager du 1<sup>er</sup> juin au 31 août de 10h à 19h en semaine et jusqu'à 20h30 le vendredi et le samedi, un parc aquatique à Mesnil-Saint-Père, comprenant
- La société M-BEACH qui a pour projet d'aménager et d'exploiter du 1<sup>er</sup> juin au 31 août de 11h à 23h, une guinguette éphémère à Mesnil-Saint-Père

L'étude de ces deux projets a révélé l'atout qu'ils représentaient pour la nouvelle saison touristique à Mesnil-Saint-Père et de manière générale, pour les lacs de la Forêt d'Orient.

Il convient de préciser qu'au titre de ce soutien, le Conseil départemental devrait nous octroyer une dotation exceptionnelle de 45 000 € pour valoriser les animations touristiques organisées à proximité du lac d'Orient et du port de plaisance et ainsi renforcer l'attractivité de la commune. Cette dotation inclut une aide pour l'organisation de la fête du Vent du 12 mai dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, VOTE A LA MAJORITE ET APPROUVE**

l'octroi d'un concours financier de la commune de Mesnil-Saint-Père, à deux sociétés à vocation touristique, en vue du financement de leurs projets locaux respectifs, éligibles au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), à savoir :

- une subvention d'un montant de 20 000 € à la société BEAVER AQUAPARK, pour son projet de parc aquatique ;

- une subvention d'un montant de 16 670 € à la société M-BEACH, pour son projet de guinguette éphémère.

-----

### **JURY D'ASSISES**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet ainsi que du courrier de Monsieur le Maire de Vendevre sur Barse, la commune doit tirer au sort 3 personnes susceptibles de remplir les fonctions de juré.

Ont été tirées au sort : Mme CARBONE Catherine, Mme CROIX Mylène, M. BOUILLET Francis.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de prévenir ces personnes ainsi que la mairie du chef lieu de canton.

-----

### **TENUE DU BUREAU DE VOTE AUX ELECTIONS MUNICIPALES**

HORAIRES	PRESIDENT	1 <sup>er</sup> ASSESSEUR	2 <sup>o</sup> ASSESSEUR
8 à 10 heures	F. NICOLLE	J. GAURIER	F. BOUILLET
10 à 12 heures	N. HENRI	A. MOTTON	E. LEMAITRE
12 à 14 heures	J.COLFORT	A. HENRI	E. HUEZ
14 à 16 heures	P. HENRI	F. SBROVAZZO	Y. CHAMPAGNE
16 à 18 heures	J. COLFORT	F. BOUILLET	M. GAURIER

-----

<b>Pas de Questions diverses</b>
----------------------------------

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20 .

**Fait à MESNIL SAINT PERE, les jours, mois et an susdits**

Le maire,  
Jacqueline COLFORT